

Green Deal,
loi Climat,
réforme de la PAC...

l'eau,

la grande absente
du défi climatique européen ?



CERCLE
FRANÇAIS DE L'EAU

**ACTES DU COLLOQUE
DU 30 NOVEMBRE 2021**

MAISON DE LA CHIMIE



Accueil

Thierry BURLOT

Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Président du CFE



Trois grands sujets sont à l'ordre du jour : i) les **orientations ciblées sur l'eau** pour atteindre une gestion circulaire et durable de cette ressource naturelle que nous devons plus que jamais préserver, économiser, gérer et partager en tant que **bien commun essentiel**, ii) **l'articulation des transitions nécessaires**, autour de ce bien commun qu'est l'eau, et des **grands enjeux de sécurité sanitaire et alimentaire**, iii) les **propositions que peut faire la France** au titre de sa **présidence de l'Union européenne**.

J'espère que cette matinée de travail permettra au Cercle Français de l'Eau d'avancer des propositions sur ce sujet essentiel à nos yeux. ■



La mise en œuvre du **Pacte Vert européen**, et l'adoption de la **loi Climat** et de la **PAC 2023-2027**, visent à **transformer l'UE** en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la **neutralité carbone à 2050**.

Le **changement climatique** et la **dégradation de l'environnement** constituent une **menace existentielle** pour l'Europe et le reste du monde. **L'urgence à agir** face à ce dérèglement passe non seulement par une **baisse des émissions de GES** à long terme, mais également par des **mesures plus immédiates d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité** de nos territoires et de notre agriculture aux **événements extrêmes** et aux **pénuries d'eau récurrentes**. Or, **aucun axe stratégique** des nouvelles réglementations européennes, **ne cible directement le domaine de l'eau** et son rôle dans le défi climatique à relever.

- Quelles **orientations ciblées sur l'eau** pour atteindre une **gestion circulaire et durable** de cette ressource naturelle ?
- Comment **articuler les transitions nécessaires** autour du **bien commun qu'est l'eau**, au croisement d'**enjeux de sécurité climatique, sanitaire et alimentaire** ?
- Comment la **présidence française de l'UE** peut-elle **convaincre de l'importance de l'eau** dans le défi climatique ? ■

Je remercie tous les partenaires du CFE pour l'organisation de cette manifestation qui a pour thème le Pacte Vert européen, la loi « climat » et la réforme de la PAC, autant de sujets d'importance qui impacteront la gestion de nos ressources en eau. À travers notre organisation, nous souhaitons apporter **notre contribution sur un sujet majeur pour l'aménagement et le développement de nos territoires**. Au moment où la France va présider l'Union européenne, il nous semble important de faire des propositions face aux enjeux et aux défis qui nous sont posés. Je rappelle que la France a toujours été à l'initiative de sujets importants autour de l'eau comme la Directive-cadre européenne.

Introduction



Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous, même à distance, à l'occasion de ce colloque organisé par le Cercle Français de l'Eau. Je tiens à saluer particulièrement son Président, Thierry BURLLOT, dont je connais l'engagement sur toutes les questions liées à l'eau, en particulier pour le monde agricole, et je l'en remercie très chaleureusement.

Il s'agit de questions complexes, où les équilibres sont parfois fragiles. Les effets du changement climatique sont de plus en plus perceptibles avec de fortes sécheresses en été, des précipitations hivernales intenses ainsi qu'une augmentation conséquente de l'évapotranspiration, surtout dans certaines parties de notre territoire. Les agriculteurs perçoivent très concrètement ces conséquences du changement climatique dans leur quotidien. Les événements extrêmes se répètent et impactent très directement nos productions agricoles.

« Nous avons donc la responsabilité, collectivement, à l'échelle nationale et aussi européenne, d'affronter le sujet, aussi complexe soit-il. »

En parallèle, la Directive-cadre sur l'eau pose un cadre et des objectifs. Le monde agricole a parfois le sentiment d'être confronté à un véritable « effet ciseaux ». Nous avons donc la responsabilité, collectivement, à l'échelle nationale et aussi européenne, d'affronter

le sujet, aussi complexe soit-il. Il sera d'ailleurs très structurant pour le développement agricole dans les années à venir.

À l'évidence, il n'est pas possible de faire de l'agriculture sans eau. À la lumière de ce constat, il nous faut réinvestir le sujet pour construire avec détermination une vision agricole de l'eau, dans le respect des autres usages et des milieux. C'est tout le sens du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique que j'ai lancé en mai dernier, conjointement avec ma collègue Bérengère ABBA, à la demande du Président de la République. Les travaux engagés doivent permettre de partager des constats, d'identifier les points d'équilibre et surtout d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain par nos agriculteurs. Il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des leviers disponibles pour répondre à ces enjeux, sans aucun tabou, avec pragmatisme et raison, en matière de gestion des risques concernant l'adaptation et la protection de nos cultures ainsi qu'en matière d'accès à la ressource en eau. L'ensemble des leviers ainsi explorés doivent constituer autant de solutions pour notre souveraineté agroalimentaire.

Concernant le dernier point, l'enjeu est de savoir comment construire une vision partagée afin de créer un cadre sécurisé sur la question de l'accès à la ressource en eau en s'appuyant sur la vision de chacun de nos bassins. Nous avons donc engagé un travail très opérationnel avec les préfets de bassin et l'ensemble des acteurs de façon à identifier et déployer toutes les solutions disponibles afin de sécuriser l'accès à la ressource dans le respect des différents usages.

Un sujet me tient particulièrement à cœur : la collecte des eaux de pluie diluvienne. Je suis convaincu que nous pouvons et devons construire un consensus scientifique et technique sur ce sujet de la captation des eaux de pluie diluvienne, lorsque des mètres cubes d'eau additionnels tombent sur des sols gorgés d'eau et que les nappes phréatiques sont déjà remplies. À titre d'exemple de notre pragmatisme, nous finançons la rénovation et la construction d'ouvrages hydrauliques agricoles collectifs grâce au plan France Relance à hauteur de plus de 30 millions d'euros. Cette mesure très concrète a permis de faire avancer des projets de façon très opérationnelle sur le terrain : la rénovation du canal de Provence, le soutien aux ouvrages de retenue d'eau... Il est nécessaire de continuer à investir, mais nous devons le faire avec méthode. La concertation est essentielle pour permettre aux projets d'être pérennes sur nos territoires. La concertation n'a pas vocation à durer des années. Certains projets de concertation excèdent dix ans, ce qui n'est pas normal. Concertez, oui, pour prendre ensuite des décisions qui doivent être, au final, respectées par tous.

Toutes les agricultures des États membres de l'Union européenne auront à affronter cet immense défi du changement climatique. À ce titre, un croisement des visions sur les sujets liés à l'eau et à l'agriculture, développées dans chacun des États membres, aurait toute sa place. Au niveau européen, l'articula-

tion de la future politique agricole commune avec les objectifs de gestion de l'eau s'est assez naturellement imposée étant donné le rôle crucial de l'eau pour l'agriculture. En matière de déclinaison dans la réforme de la PAC, l'eau a trouvé sa voie dans le futur programme national. Les mesures agroenvironnementales et climatiques qui ont fait leurs preuves, ont été reprises et certaines d'entre elles renouvelées pour répondre aux enjeux locaux à la fois de gestion quantitative et qualitative de l'eau, et de couverture des sols. Par ailleurs, le nouvel écorégime consistant à privilégier l'enherbement plutôt que des sols nus, ainsi que l'implantation de haies et la culture de légumineuses, contribue également à avancer sur cet enjeu de l'eau.

Mesdames et Messieurs, ce colloque est une illustration parfaite de notre objectif et de l'ambition que je porte pour traiter ces questions liées à l'usage de la ressource en eau concernant l'agriculture. Cet espace de dialogue réunit différents acteurs issus des territoires et de la recherche ainsi que des représentants d'instances nationales ou européennes. Je suis convaincu que c'est par le dialogue que nous parviendrons à trouver des solutions dans le respect des équilibres et des différents usages. Ce dialogue doit être déterminé à nous permettre la mise en œuvre ces solutions. Tel est notre enjeu collectif. Je salue vos échanges qui nourriront sans aucun doute nos réflexions sur ce sujet. Je me tiens à vos côtés et vous remercie. ■

« Je suis convaincu que c'est par le dialogue que nous parviendrons à trouver des solutions dans le respect des équilibres et des différents usages. »

THÉMATIQUE 1

L'eau dans le Pacte Vert, la loi Climat et la PAC : vision européenne et citoyenne



Bettina DOESER
Directrice adjointe « Eau propre » de la Direction Générale Environnement, Commission européenne

surfaces d'eau, et 30 % de l'espace maritime. Enfin, le **plan d'actions « zéro pollution »**, qui a pour objectif de s'attaquer à la pollution de l'air, de l'eau et des territoires, comporte également beaucoup d'actions ciblées sur l'eau. Cette stratégie est tellement importante qu'un chapitre entier est dédié à l'eau. Il y est clairement dit que **la question de l'eau doit être intégrée dans toutes les stratégies sectorielles** : agriculture, énergie et industrie. De nombreuses activités législatives sont menées ou le seront concernant la gestion de l'eau.

« Il est clairement dit [dans le Pacte vert] que la question de l'eau doit être intégrée dans toutes les stratégies sectorielles : agriculture, énergie et industrie. »

Quant à la cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), son évaluation est parue dix jours avant la présentation du Pacte vert. **La préparation de toutes ces initiatives s'est donc faite en cohérence avec la DCE. Son évaluation est très positive, même après vingt ans, ce qui montre qu'il n'y a pas besoin de la changer.** Vous constaterez à la lecture du rapport qui paraîtra dans quelques semaines, que les messages sont passés car les États membres prennent de bonnes mesures. Le problème est le **décalage de leur mise en œuvre et le manque d'investissements**. Nous espérons que les actions du Green Deal nous aideront à **accélérer la vitesse de sa mise en œuvre**, actuellement insuffisante, pour relever le **défi de l'année 2027** où nous sommes censés avoir retrouvé une bonne qualité de toutes les eaux souterraines et de surface.

La Commission européenne se réjouit de la **présidence française qui apportera une grande visibilité et une attention à l'eau**, sujet particulièrement important pour l'Union. Dans le Green Deal (Pacte vert), **la question de l'eau est omniprésente** même si certains estiment que ce sujet est un peu dispersé et manque de cohérence. Dans toutes les initiatives du Pacte vert figure la question de l'eau, car elle touche tous les secteurs. L'eau est essentielle au quotidien, que ce soit pour la survie de tous les citoyens comme pour l'ensemble des activités économiques.

Depuis le début, l'eau figurait dans la **stratégie du Pacte vert** ainsi que dans les initiatives qui ont suivi pour la mettre en œuvre. Parmi celles-ci figure le **plan d'actions en faveur de l'économie circulaire** avec des actions spécifiques visant à promouvoir **l'utilisation rationnelle et la réutilisation de l'eau**, surtout dans l'industrie. La **stratégie en faveur de la biodiversité** figure aussi en première place dans l'agenda, avec des sections entièrement dédiées à l'eau et à la préservation de nos ressources. L'objectif est de **restaurer et naturaliser nos rivières touchées par des canalisations et des barrages obsolètes**, mais aussi de protéger 30 % de nos terres, y compris nos

« L'évaluation [de la DCE] est très positive, même après vingt ans, ce qui montre qu'il n'y a pas besoin de la changer. Le problème est le décalage de mise en œuvre et le manque d'investissements. »

Dans la DCE, la **réutilisation des eaux usées** est une des mesures complémentaires mises à la disposition des États membres pour permettre de relever le défi de la gestion de l'eau. Au regard des conséquences du changement climatique, cette mesure devient de plus en plus d'actualité. Pour offrir, notamment à nos agriculteurs, un instrument plus précis, nous avons conçu un nouveau règlement sur la réutilisation des eaux usées qui part de la directive sur les eaux usées urbaines. Ce règlement prévoit que le **traitement de ces eaux sera fonction de leur réutilisation**. Elles seront donc plus ou moins propres selon leur usage futur, comme l'irrigation des produits agricoles, avec des critères différents. Après avoir fait l'objet d'une négociation au Conseil et au Parlement européens, ce **règlement est entré en vigueur en juin 2020**. Il est prévu une période transitoire pour permettre aux États membres de se préparer en vue de **l'application de ce règlement à partir de juin 2023**. Cependant, cela ne peut s'appliquer que s'il y a assez d'eau. Dans les régions où l'eau est insuffisante même au niveau fluvial, il ne sera pas possible de



Guillaume GRUERE
Chef de l'Unité « Changement climatique, Environnement, Ressources naturelles et Agriculture », OCDE

La Directive-cadre sur l'eau était en avance sur son temps et reste une **référence internationale**. L'Europe l'a bien actée, mais c'est peut-être arrivé trop tôt pour certains secteurs. On peut dire que cette directive n'a pas été appliquée de façon adéquate dans le secteur agricole.

Comment appliquer les politiques de l'eau ? Les politiques agricoles au niveau européen ne sont **pas nécessairement cohérentes avec les objectifs de l'eau**, ce que montre le **rapport de la Cour des comptes européenne**, mais ce n'est pas nouveau. **La pollution par les nitrates et la question de l'irri-**

prendre ces eaux usées qui doivent normalement réintégrer les fleuves après leur traitement. Nous sommes en train de travailler avec les États membres pour préparer l'application de ce nouveau règlement qui, pour une fois, est proactif.

« Dans la DCE, la réutilisation des eaux usées est une des mesures complémentaires mises à la disposition des États membres pour leur permettre de relever le défi de la gestion de l'eau. »

Durant la **présidence française** paraîtront des **textes législatifs extrêmement importants** en matière de gestion d'eau. Il y aura notamment une **révision de la Directive concernant les émissions industrielles** dans les domaines de l'air, l'eau et la terre. **Celle sur les eaux urbaines** sera aussi révisée pour mieux gérer les nouveaux défis. Il est également essentiel d'utiliser les possibilités offertes par le **plan de relance** pour investir dans le domaine de l'eau, car cela peut créer des emplois. Les **plans de prévention des risques naturels** avec des actions pour empêcher les inondations permettent d'éviter des catastrophes comme celles de l'été dernier et dont le coût final pour remédier aux dégâts est largement supérieur à celui des investissements en amont pour les éviter.■

gation non durable dans certains bassins posent un **véritable problème**. En matière agricole et agro-alimentaire, la stratégie « De la ferme à la fourchette » comporte un volet sur la qualité de l'eau avec certaines cibles (pesticides, utilisation des intrants...) mais qui seront difficiles à atteindre. Et l'application des politiques de l'eau sur la PAC est plus compliquée, parce que d'autres objectifs sont pris en compte et qu'il a fallu négocier. **La question de l'eau est un peu cachée au milieu du reste**. Il faut donc trouver les leviers qui figurent à l'intérieur de cette PAC.

« L'application des politiques de l'eau sur la PAC est plus compliquée, parce que d'autres objectifs sont pris en compte. La question de l'eau est un peu cachée au milieu du reste. »

De plus, nous assistons désormais à une sorte de **décentralisation avec des plans stratégiques nationaux**. C'est là où tout va se jouer, car, même si le cadrage est important, **les pays devront décider ce**

qu'ils feront, en particulier en termes de **durabilité**. La première version du plan national français comporte certaines mentions de l'eau, mais cela manque de précisions. La question de la pollution continuera d'être un problème et contrariera les avancées en matière de production agricole. En Hollande, par exemple, la question des nitrates est leur problème numéro un : ils vont devoir réduire leur bétail, ce qui réduira aussi les émissions de gaz à effet de serre, mais comment pourront-ils continuer à produire du lait ?

Si nous avons une solution simple, tout le monde l'appliquerait. Au regard des différences entre les pays et les régions, **la question de l'eau n'est évidemment pas un sujet au niveau national, elle se pose davantage à l'échelle des bassins**. Concernant la qualité de l'eau, des efforts ont été faits sur différents bassins en matière de réduction des intrants avec des systèmes de permis, de taxes ou autres. Cela a fonctionné dans certains cas. **La question de la quantité d'eau est également un sujet de préoccupation pour l'avenir de l'agriculture** et pas seulement pour l'environnement. Comme l'a dit le Ministre, il n'y aura pas d'agriculture en Méditerranée s'il n'y a pas de changements drastiques dans la gestion de l'eau dans ce bassin. **Certaines technologies sont intéressantes et ont relativement bien fonctionné dans certains cas, mais elles ne sont pas toujours transposables**. C'est notamment le cas d'Israël où est mise en place la réutilisation des eaux usées dans l'irrigation, ainsi que des quotas en fonction de la sécheresse et des conditions hydriques. Leur investissement dans l'agriculture leur apporte une sécurité en matière d'eau. Évidemment, nous ne sommes pas en Israël et nos problèmes diffèrent. L'Australie s'est lancée sur les marchés de droit à l'eau, ce qui ne marchera

probablement pas en France. La vision européenne, qui portait plus sur la **tarification de l'eau**, n'a pas nécessairement fonctionné jusqu'à présent, car **il faudrait une hausse très importante des prix pour obtenir une réduction de la demande d'irrigation**. Le plus important, à mon avis, ce sont les **contrôles des quantités et les questions de quotas à l'échelle régionale** de façon à pouvoir les adapter. La réponse habituelle, sur les moyens de l'agriculture pour faire face à une nouvelle sécheresse en France, est d'apporter des financements et tout ira pour le mieux. C'est une erreur, car **le véritable problème est plus général : c'est celui de l'allocation de l'eau**. S'il y a moins d'eau une année, tout le monde doit participer et les agriculteurs doivent être informés à l'avance de la quantité d'eau disponible afin de ne pas cultiver des plantes particulièrement demandeuses en eau. Mais la question de l'irrigation ne se pose pas partout de la même façon en France, de même que celle de la pollution des nappes.

« Sur les moyens de l'agriculture pour faire face à une nouvelle sécheresse en France, la réponse habituelle est d'apporter des financements et tout ira pour le mieux. C'est une erreur, le véritable problème est plus général : c'est celui de l'allocation de l'eau. »

L'espoir, c'est déjà d'entendre notre ministre de l'Agriculture parler de l'eau. Il y a des initiatives et davantage d'échanges sur les sujets d'eau et d'agriculture.■

souvent abordée d'un point de vue très technique, reproche qui peut aussi être fait dans les réseaux européens, et **pas suffisamment sous l'angle citoyen**. La communication politique sur ce plan est particulièrement faible.

Si nous devons faire une préconisation, sachant qu'il y a aujourd'hui le plan stratégique national (PSN) et différentes orientations, ce serait d'essayer de réfléchir ensemble pour **mettre en perspective une politique de l'eau avec une communication citoyenne**. Chaque niveau de gouvernance doit prendre ses responsabilités sur ces sujets. Il y aura, dans une logique de subsidiarité, une table ronde sur les territoires, mais cela fait partie du sujet. **L'enjeu de la politique de l'eau doit être compris par l'ensemble des parties prenantes**, essentiellement les usagers et les citoyens.



Hervé GILLÉ
Sénateur de la Gironde

Le véritable sujet est que la **politique de l'eau n'est pas suffisamment évoquée à l'échelle de l'Europe et de la France**. Par conséquent, même s'il y a actuellement des évolutions plutôt positives sur le sujet, nous n'arrivons pas réellement à mettre en perspective cette politique de l'eau. Elle est malheureusement

Avec les PSN, il y a un **risque de nationalisation des politiques européennes**. L'objectif est de trouver des points d'équilibre entre un accord-cadre au niveau européen, qui soit suffisamment encadré en termes d'évaluation et d'indicateurs, et sa déclinaison à l'échelle nationale au travers des politiques nationales sur le PSN. Le Sénat est très attentif à cet équilibre, qui est indispensable. Cela renvoie à la **question de l'évaluation de la mise en place des politiques**. Nous sommes toujours trop faibles sur la qualité de l'évaluation et la remontée des résultats. Nous constatons actuellement des différenciations nationales beaucoup trop fortes, même dans l'application de la DCE, ce qui n'est pas satisfaisant. L'Europe doit prendre sa part, mais également chaque pays pour **améliorer l'évaluation des politiques publiques** et la « critérisation » de leur mise en place sur les territoires. De plus, ces constats doivent être partagés dans une logique de **communication « grand public »**.

Ce qui me préoccupe en tant que parlementaire, c'est d'arriver à **planifier et intégrer les objectifs dans l'approche territoriale** et leur donner de la lisibilité. Nous assistons à une montée en puissance des SDAGE, des SAGE et des PTGE¹, ce qui est très positif. Sur ce point, **la France est assez bien équipée** par rapport à d'autres pays. Avec les agences de l'eau, l'ensemble des partenaires territoriaux, conseils régionaux et départements, nous devons **trouver les conditions pour rendre ces schémas et plans d'actions possibles**. Cela ne pourra se faire sans l'Europe ni sans l'État. C'est un vrai sujet.

« Si nous devons faire une préconisation, ce serait de mettre en perspective une politique de l'eau avec une communication citoyenne. L'enjeu de la politique de l'eau doit être compris par l'ensemble des parties prenantes, essentiellement les usagers et les citoyens. »

La notion de projet de territoire est une véritable démarche en cours d'expérimentation. Il est nécessaire de la tester pour **faire naître une conscience collective** sur les sujets avec l'ensemble des parties prenantes. L'idée est de partager les enjeux et d'accepter, à un moment donné, un **consensus pour faire en sorte de créer des réserves d'eau acceptables sur un ensemble d'usages**. Le discours du ministre montre bien qu'il s'agit là d'un sujet clé. Comment créer demain et après-demain les conditions de l'acceptabilité de ces futures réserves, nécessaires pour irriguer une agriculture qui se doit d'être la plus vertueuse possible ? Pour qu'elle

remplisse cette condition, il faut l'accompagner à l'échelle des filières, et faire en sorte d'avoir un véritable investissement qualitatif sur le matériel le plus efficace possible et le processus agricole le plus adapté.

« Il faut accompagner [l'agriculture] à l'échelle des filières, et faire en sorte d'avoir un véritable investissement qualitatif sur le matériel le plus efficace possible, et le processus agricole le plus adapté. »

L'Europe et l'État doivent prendre leurs **responsabilités** en la matière. Cela nécessite également d'avoir une politique globale de gestion de l'eau. Nous expérimentons des ré-infiltrations dans les nappes lorsqu'il y a trop d'eau afin de créer des stockages naturels qui permettront de délivrer l'eau en cas de besoin. Nous avons un ensemble de propositions et d'expérimentations à mettre en place. Nous devons progresser en matière de communication et de transmission des savoir-faire sur les expériences et les évaluations, afin d'avancer collectivement sur les sujets. Et l'Europe doit y prendre toute sa place.■



1. SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

THÉMATIQUE 2

Construire une stratégie écologique, énergétique et économique commune pour l'eau, enjeu de sécurité sanitaire, climatique et alimentaire

1^{ère}
table-ronde

EAU COMME ENJEU DE SÉCURITÉ CLIMATIQUE : le rôle des territoires, des bassins hydrographiques et des industriels dans l'application des feuilles de route européennes pour faire face au changement climatique



Laurence LEMOUZY
Directrice scientifique de l'Institut de la Gouvernance Territoriale et de la décentralisation, IGTD

politiques sociales, l'éducation, la jeunesse ou l'emploi. Les élus considèrent l'eau comme un sujet très technique, avec des interdépendances européennes, nationales et territoriales, qui rassemble et fait totalement éclater les silos. C'est pourtant un **formidable sujet qui peut donner lieu à des récits collectifs** qui participent aussi à refonder notre contrat social; contrat qu'il faudrait activer.

« L'eau est donc un sujet, au sens le plus strict du terme, extrêmement politique, parce qu'il concerne l'organisation de notre cité. »

Mon approche est sans doute moins technique que les vôtres. J'ai conduit des recherches sur les questions de **l'imaginaire dans l'action publique territoriale**, pour comprendre ce qui bâtissait nos discours, nos représentations et nos mythes lorsque nous parlons de l'action publique territoriale. J'ai rapidement constaté que **l'eau est un objet formidable**, décrit souvent sous l'angle technique, comme beaucoup de sujets ayant trait à la décentralisation et à l'aménagement du territoire. Ces sujets sont prescrits et décrits, mais ne racontent pas ce que contient une politique publique. Je reprendrai le titre de ce colloque, à savoir que **l'eau est aussi absente dans la façon dont sont conduites les politiques publiques** actuelles. L'eau est invisible et personne n'en parle, alors qu'elle coule simplement de nos robinets après être passée par des réseaux souterrains cachés à notre vue. **C'est lorsque l'eau est visible qu'elle pose des problèmes.** C'est le cas avec les travaux d'adduction d'eau qui gênent le stationnement, ou lors d'inondations qui activent alors des **imaginaires de la catastrophe** en termes de récit.

« L'eau est invisible et personne n'en parle, alors qu'elle coule simplement de nos robinets après être passée par des réseaux souterrains cachés à notre vue. »

L'eau n'est pas une priorité dans les politiques publiques, elle arrive en dernière position après les

Nous savons pertinemment qu'il va falloir partager les ressources. Simultanément, nous avons un aménagement du territoire et des comportements de la société où **tout ce qui est local devient une valeur refuge**. La ville voit des migrations vers des zones périphériques, vers le littoral ou des contrées plus rurales. Il y a donc nécessité d'aménager et d'apporter de l'eau dans des lieux où ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Cela entraîne une équation du partage de l'eau qui se fera par petits bouts, mais de façon de plus en plus intensive. La difficulté sera de **faire coexister ces politiques de lieux avec des politiques de liens**.

Mais les problèmes sérieux de notre société **ne peuvent être traités par le seul échelon territorial**. On a beau bâtir des cathédrales institutionnelles pour savoir quelle est la meilleure frontière géographique et administrative, **il faut se chaîner, apprendre à travailler ensemble et faire sens en éclatant les barrières et en faisant travailler les industriels, les agriculteurs, les acteurs publics et économiques**. C'est complexe et cela prend du temps, mais c'est incontournable. Nous n'avons pas le choix. La région, le département et l'intercommunalité ne peuvent répondre seuls aux demandes. C'était vrai pour la construction de ponts, de routes ou d'écoles, mais plus maintenant. En tant que citoyens, usagers et contribuables, nous voulons savoir comment vivre plus longtemps dans un

- 1 TABLE-RONDE 1**
Eau comme enjeu de sécurité climatique : le rôle des territoires, des bassins hydrographiques et des industriels dans l'application des feuilles de route européennes pour faire face au changement climatique.
- 2 TABLE-RONDE 2**
Eau comme enjeu de sécurité sanitaire : collectivités et acteurs économiques au cœur des solutions écologiques dans la construction d'une stratégie écologique et économique commune pour l'eau, en lien avec le Green Deal et le Plan France Relance.
- 3 TABLE-RONDE 3**
Eau comme enjeu de sécurité alimentaire : engagement de la profession agricole, des organismes de recherche et de la société civile, dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole.

espace à une échelle biographique cohérente et dans de meilleures conditions d'environnement, avec une alimentation saine et de l'emploi pour les générations suivantes. De ce point de vue, **l'eau est donc un sujet**, au sens le plus strict du terme, **extrêmement politique**, parce qu'il concerne l'organisation de notre cité. **Les personnages politiques sont investis d'une responsabilité publique**. Ils devraient peut-être dire ce en quoi ils croient plutôt que ce qu'ils font, devraient se projeter au lieu de projeter un imaginaire de la catastrophe et aussi faire preuve de pédagogie.

L'important pour les territoires n'est pas de raconter des histoires, mais leur histoire **en mettant en scène ce que l'eau a pu représenter en tant qu'identité dans une culture territoriale**. Tout le monde a oublié que les personnes allaient chercher l'eau à la fontaine, que la place publique était aussi un point d'eau, que nous avons une tradition culinaire liée à la culture de certains produits qui demandent plus ou moins d'eau... **Il faut refaire « société » à des échelons où l'eau compte**. Deux principes d'action, généralement qualifiés de très intellectuels, me semblent particulièrement importants : la **réciprocité** et la **subsidiarité**. La réciprocité est le fait d'aller voir le voisin pour lui demander s'il n'aurait pas ce dont nous aurions besoin. Comment échanger dans un circuit court entre l'agriculteur, qui a besoin d'eau et peut produire différemment, et ceux qui font société locale ? La subsidiarité, c'est cette respiration dont nous avons tous besoin et qui consiste en une intervention extérieure pour suppléer, et non pour nous dire quoi faire. C'est

la même chose concernant la **décentralisation et l'organisation du territoire**. **Nous ne pourrions pas tout résoudre par la loi**. Il faut arriver à **débloquer les cadres mentaux**. Nombre d'élus, dont Thierry BURLOT, s'emparent de ces notions et essaient de les activer. Toutes les personnes travaillant sur le sujet de l'eau sont des **précurseurs par rapport à d'autres politiques publiques**. Je ne peux qu'appuyer ces récits et ces injonctions.

Plutôt que d'être obsédés par ce qu'il faut décider et par qui va décider, il vaudrait peut-être mieux **s'interroger sur la méthode de prise de décision**. Si, à un moment donné de la décision, ceux qui ont l'usage et ceux qui ont l'expertise ne peuvent pas être écoutés et entendus, la tension persistera entre un droit écrit pour faire une France plus abstraite et des diversités qui nécessitent des dispositifs applicables.

« Il faut refaire « société » à des échelons où l'eau compte. »

Quant à la **loi nationale**, elle est sans doute **trop bavarde** et accorde **trop de dérogations**. Peut-être que le **partage d'un pouvoir normatif avec des institutions territoriales** parvenues à maturité nous aiderait à assurer et gérer cette tension entre l'unité de la République française et la diversité des situations territoriales. C'est un vaste débat pour les années à venir. ■

Les enjeux en lien avec l'énergie sont plutôt nationaux. L'énergie hydraulique, première des énergies renouvelables en France, diffère des autres car elle est **pilotable, stockable et flexible**. Du fait de la transition énergétique, les énergies éolienne et photovoltaïque progressent, mais elles connaissent des variations considérables qu'il faut « tamponner », d'où le besoin de flexibilité et de stockage. Or ces qualités sont celles de l'énergie hydraulique, il faut donc **la préserver et la développer**.

Les enjeux dits « locaux », car liés aux territoires, **résident dans la gestion de l'eau**. Elle se fait à l'échelle locale quand il s'agit de discuter de la cote touristique d'un lac ou du lâcher d'eau à proximité du barrage pour des kayakistes ou des pêcheurs, par exemple. En revanche, la gestion de la ressource quantitative en eau dépasse le cadre local et se fait **à l'échelle du bassin hydrographique** qui est beaucoup plus vaste. La **convention Adour-Garonne que nous avons signée en 2020** avec l'ensemble des acteurs de l'eau est un succès. Pour vous donner un ordre d'idées, EDF s'engage à doubler les actions pour doubler le débit



Yves GIRAUD
Directeur de l'hydraulique
du groupe EDF

Comme vous l'avez dit, nous avons plus de **500 aménagements hydrauliques en France métropolitaine, avec 286 concessions dont EDF est gestionnaire pour le compte de l'État**. Ces ouvrages ont été construits et sont intégrés dans leur territoire dont ils utilisent les rivières et le relief. Notre métier s'appuie sur **deux piliers** : les **concessions hydroélectriques** pour la production d'électricité renouvelable, et la **gestion de l'eau, qui doit se faire en lien très étroit avec les territoires**.

de la Garonne dans des périodes d'étiage sévère. Ces conventions ne sont plus locales, mais régionales. L'excellent **rapport du CGEDD-CGAAER sur le bassin Adour-Garonne²** montre les besoins d'eau auxquels ce territoire devra faire face et esquisse des **solutions pour réconcilier les différents usages de l'eau**. Selon ce rapport, le besoin en eau en période estivale pourrait être de 320 millions de mètres cubes d'eau sur le bassin Adour-Garonne, alors que nous sommes à 70 millions de mètres cubes sur la Garonne dans la convention signée en 2020. Ce sont des enjeux considérables.

« L'énergie hydraulique, première des énergies renouvelables en France, diffère des autres car elle est pilotable, stockable et flexible. Pour ces qualités, il faut donc la préserver et la développer. »

Nous ne sommes pas propriétaires de l'eau de nos retenues, mais nous sommes naturellement très attentifs à l'eau qui tombe sur le territoire. Nous avons des **centaines de stations hydrologiques et hydro-météorologiques** que nous partageons évidemment avec les acteurs publics (Météo-France...). Du fait du **dérèglement climatique**, nous devons faire face à des périodes de crues plus fréquentes, mais pas obligatoirement plus sévères, et à de très longues périodes de sécheresse. Face à ces périodes de sécheresse, plusieurs outils doivent être mis en œuvre : **faire des économies d'eau dans ses différents usages, améliorer le stockage de l'eau et le développer**. Il existe de nombreuses solutions pour accroître notre résilience face au changement climatique.



Marie-Noëlle BATTISTEL
Députée de l'Isère et
Présidente de la CLE du Drac
et de la Romanche

Avoir la maîtrise de l'outil hydroélectrique représente un enjeu **extrêmement important**, encore plus aujourd'hui qu'hier, à l'heure où nous avons des **ambitions de décarbonation**. Je suis mobilisée sur ce dossier

« Au-delà de cette question de la concurrence, la vraie difficulté est le cloisonnement en silos des réglementations (énergie et eau) et des modes de pensée, en particulier européens et français. C'est donc sur les territoires qu'il faut concilier l'ensemble. »

L'exploitation des barrages d'une certaine taille est soumise au **droit des concessions**. Ce sont des **concessions d'utilisation de la force de l'eau** et non de l'eau elle-même. Les obligations de mise en concurrence des concessions hydroélectriques reposent sur une vision purement « marché de l'énergie », sans tenir compte du fait que ces ouvrages interagissent fortement en matière de gestion et de partage de l'eau. C'est ce qui rend la chose complexe. C'est d'ailleurs bien plus largement une vraie difficulté que ce cloisonnement des réglementations, qui fonctionnent en silos. D'un côté, la réglementation sur l'énergie qui s'attache aux enjeux de transition énergétique, d'où la nécessité de préserver l'énergie hydraulique, sa flexibilité, son stockage... D'autre part, il y a tout ce qui concerne la **réglementation de l'eau**. Ces silos ne se parlent pas ou très peu. **C'est donc sur les territoires qu'il faut concilier l'ensemble.** ■

2. Rapport CGEDD n°013099-01, CGAAER n°19109, coordonné par Christian LE COZ « Conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage dans le bassin Adour-Garonne », juin 2021

depuis des années et ne peux que contribuer au consensus, évoqué par Yves GIRAUD, qui progresse dans les Assemblées parlementaires comme dans le grand public grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'hydroélectricité, qui était peu connu voilà seulement cinq ou six ans.

Je vais vous parler du rôle des commissions locales de l'eau (**CLE**) dans la gouvernance locale, qui est particulièrement intéressant. Les **CLE** sont des **parlements de l'eau à une échelle qui me semble stratégique** : celle des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**SAGE**). C'est sans doute parce que le territoire du Drac et de la Romanche est montagneux que nous sommes très sensibilisés à la question de la ressource en eau et que nous avons pris conscience depuis longtemps de cette nécessaire gestion de

l'eau. Les montagnes regorgent d'eau et de neige, mais cette ressource, bien qu'abondante, est aussi vulnérable.

« Les CLE sont aussi un outil de partage de connaissance et d'évaluation de la vulnérabilité des territoires. Leur rôle est de prévoir l'éventuelle rareté de la ressource et d'organiser les différents usages de l'eau. »

Les CLE sont aussi un **outil de partage de connaissance et d'évaluation de la vulnérabilité des territoires**. Leur rôle est de **prévoir l'éventuelle rareté de la ressource et d'organiser les différents usages de l'eau**. Il s'agit déjà d'évaluer massivement par bassin versant par bassin versant, la capacité à prélever, la période de prélèvement et la quantité à prélever. Il y aura effectivement des zones où il ne sera pas pertinent de prélever, et d'autres où des prélèvements pourront être envisagés en cohérence avec les autres usages. Comme un certain nombre de CLE, celle du Drac et de la Romanche participe à cette connaissance sur les territoires et la partage. La CLE est la **première sentinelle du changement climatique** dont elle scrute de manière assez précise les effets, l'impact sur les zones humides ainsi que l'interaction entre les eaux de surface et souterraines. Concernant la question de l'enneigement, il faut considérer l'exposition en plus de l'altitude, car la première est extrêmement importante. Des stations de ski à moyenne altitude avec des expositions plein nord ont encore un enjeu d'avenir. Cela peut être un éclairage pour mener les politiques publiques et orienter les financements sur des secteurs plus propices, ou en tout cas moins néfastes que d'autres pour l'environnement.

« La CLE est la première sentinelle du changement climatique dont elle scrute de manière assez précise les effets, l'impact sur les zones humides ainsi que l'interaction entre les eaux de surface et souterraines. »

Nous menons également une **étude pilote sur le rôle des barrages dans la gestion des crues et des inondations**. Nous savons tous que les ouvrages hydroélectriques jouent un rôle dans la préservation des champs d'expansion des crues et la gestion de celles-ci. Si nous considérons qu'ils ont un rôle important à jouer, il faudra alors les utiliser. Les prochains

cahiers des charges des concessions devront donc inclure ce rôle. La gestion des crues a indirectement un impact économique. Quand EDF fait cette gestion, il ne produit pas d'hydroélectricité et n'a donc pas de revenus. Par conséquent, un modèle économique s'impose.

Je n'ai pas listé de façon exhaustive les actions de la CLE, mais je pense que c'est vraiment une **instance de débat et d'acceptation des projets**. Dans l'Isère, le préfet sollicite l'organe décisionnel de la CLE pour tous les projets liés à l'eau, de près ou de loin (géothermie, hydroélectricité...) pour tout prélèvement ainsi que pour l'enneigement artificiel. La CLE donne donc son avis. Il y a une **acculturation des différents acteurs du territoire** sur cette sensibilisation à la ressource en eau et à son éventuelle rareté ainsi que sur la nécessité de son partage. Ces instances sont constituées de représentants de l'État, d'élus, de représentants d'associations environnementales et de fédérations de pêcheurs ainsi que d'industriels (chimie, hydroélectricité...). Tout ce petit monde ne partage pas forcément les mêmes idées, avis, enjeux et attentes. Il s'agit donc d'essayer de **trouver un chemin commun afin que chacun puisse avoir un usage de l'eau raisonné et partagé**. J'ai d'ailleurs fait remarquer au ministre de l'Agriculture que **les CLE doivent aussi être un acteur de ce partage de l'eau en matière d'irrigation et d'agriculture**.■

« [Tous les membres de la CLE] ne partagent pas forcément les mêmes idées, avis, enjeux et attentes. Il s'agit donc d'essayer de trouver un chemin commun afin que chacun puisse avoir un usage de l'eau raisonné et partagé. »



Thierry BURLOT
Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne et du CFE

Je pense que les territoires où il fera bon vivre demain sont ceux qui auront su mener une politique de l'eau ambitieuse. **L'eau, c'est la vie, la biodiversité, le « vivre ensemble », les solidarités, le partage**. En France, nous avons vraiment tous les outils pour réussir et, notamment, la **loi sur l'eau de 1964** qui est exceptionnelle avec la création des **Comités de bassin de gestion hydrographique**. C'était une **véritable avancée**, mais elle est actuellement un peu remise en cause. C'est un point de vigilance. Cette **cohérence hydrographique**, de l'amont vers l'aval, a du sens. **« L'eau paie l'eau »**, c'est le principe de cette loi de 1964, avec **2 milliards d'euros dédiés à une politique publique**. Ce n'est pas rien ! De plus, **les Comités de bassin sont des démocraties participatives**, car ils sont, comme les CLE, les seuls lieux en France où l'on trouve des élus, des agriculteurs, des industriels et des associations. Nous avons tout pour réussir ! Pourquoi n'est-ce pas le cas ? L'une des raisons est probablement d'avoir fait des élus des techniciens de l'eau. **La technique nous a fait oublier l'essentiel**, qui est de **raconter une histoire**, un projet. Le développement économique, l'attractivité des territoires, l'urbanisation, le tourisme... toutes ces politiques impactent l'eau. J'irai jusqu'à dire que c'est l'eau qui va guider l'action. Je pense nécessaire de remettre l'eau au cœur des politiques publiques.

Je suis également d'accord pour dire que **l'eau appartient à tout le monde**. J'ai fait part de mes craintes au ministre de l'Agriculture et je lui ai dit la nécessité d'associer tous les territoires à la démarche du Varenne. La question de l'eau est un **problème de partage et de solidarité d'usages**. La question de l'eau ne doit pas être limitée au Varenne agricole. Il faut absolument que les territoires se réapproprient le sujet. Il me semble nécessaire que les **Régions**, dans le cadre des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) **s'approprient ou se réapproprient ce sujet essentiel** pour l'énergie, l'industrie, la continuité écologique, la biodiversité, l'agriculture... Nous devons engager ce débat et le partager avec les autres élus. Tout irait bien dans le meilleur des mondes si les périmètres hydrographiques étaient les périmètres de l'action publique, notamment les communautés

de communes, mais ce n'est pas le cas. Il va falloir **parler de solidarité** de l'amont vers l'aval, de solidarité entre acteurs, entre le monde rural et la ville. Il y a derrière cela des **enjeux politiques puissants**. Au moment où nos concitoyens sont totalement perdus sur le rôle de l'action publique et sur le bien commun, l'eau constitue un **sujet en or**. Nous sommes au pied du mur et nous allons devoir partager, protéger et gérer ce bien commun. **Dire que l'eau est un bien commun, et qu'elle doit le rester, est important**.

« Nous avons tout pour réussir ! Pourquoi n'est-ce pas le cas ? L'une des raisons est probablement d'avoir fait des élus des techniciens de l'eau. La technique nous a fait oublier l'essentiel, qui est de raconter une histoire. »

Nous avons la technique et les techniciens. Sincèrement, je crois qu'il **nous manque une histoire**. Nous devons **donner plus de sens et de cohérence** à ce bien que nous cherchons finalement à partager. Actuellement, nous élaborons à Orléans le **SDAGE³**, qui est un document administratif, pour tous les territoires de Bretagne et du grand bassin de la Loire.

Si les CLE ne se l'approprient pas, il ne servira à rien. Pour que les personnes se l'approprient, elles doivent comprendre ce que nous faisons et que ça représente un travail considérable du point de vue de l'écriture et de la technicité. Un jour, j'ai proposé à mes collègues de **réaliser un SDAGE pour les nuls** ! Qui comprendra de quoi il s'agit si nous parlons de la 7B6 ou du 4B1 ? La **lisibilité est indispensable pour une bonne compréhension**.

« Au moment où nos concitoyens sont totalement perdus sur le rôle de l'action publique et sur le bien commun, l'eau constitue un sujet en or. »

Vous avez fort bien dit tout à l'heure que **la DCE est une belle avancée** pour l'Union européenne et la France, mais nous sommes **encore loin d'atteindre les objectifs**. En Bretagne, nous avons à peu près 30% de masses d'eau conformes sachant qu'il y en a 70% dans le Finistère (à l'ouest) et 3% en Ille-et-Vilaine (à

3. SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

l'est) alors que c'est la même région. La raison de ces différences est que la quantité d'eau est inversement proportionnelle au nombre de difficultés : **moins il y a d'eau, plus il y a de problèmes**. Les Pays de la Loire ont 11% de masses d'eau conformes, la Loire-Atlantique 2% et la Vendée 1%. Comment faire pour avoir des départements attractifs du point de vue touristique, par exemple, avec de tels états de conformité ? Et je ne vous parle pas des **nouvelles substances** que nous allons devoir chercher ! Il y a donc une véritable mobilisation.

La Politique Agricole Commune (PAC) est le **meilleur outil possible au service d'une politique de l'eau ambitieuse**. Si la PAC ne parle pas de l'eau, nous aurons

« Sincèrement, je crois qu'il nous manque une histoire. Nous devons donner plus de sens et de cohérence à ce bien que nous cherchons finalement à partager. »

échoué. Le budget dédié à la politique de l'eau pour la Région Bretagne est de 1,7 milliard d'euros, et les aides européennes de la PAC en Bretagne s'élèvent à 600 millions d'euros. La facture d'eau des Bretons se monte à 600 millions d'euros. Ces chiffres sont intéressants, n'est-ce pas ? Si vous mettez la PAC au service de l'agriculture pour aider les agriculteurs à évoluer, vous gagnerez la bataille de l'eau. **Nous avons de bons outils, mais il faut mettre plus de cohérence et de liens.** ■



EAU COMME ENJEU DE SÉCURITÉ SANITAIRE : collectivités et acteurs économiques au cœur des solutions écologiques dans la construction d'une stratégie écologique et économique commune pour l'eau, en lien avec le Green Deal et le Plan France Relance.



Benoît JOURDAIN
Vice-Président d'AMORCE
en charge de la transition écologique et de la précarité énergétique

de **prévention** à mener en matière d'éco-conception et d'éco-prescription. Dans notre département, nous avons une **initiative dite « citoyenne et associative »**, menée par des médecins et des pharmaciens qui se sont regroupés pour **réfléchir à une éco-prescription** et comparer les effets des médicaments prescrits (les antihistaminiques notamment) aux effets de leur rejet dans le milieu aqueux. À ce stade-là, il est possible d'agir et essayer d'avoir les bons réflexes. Le **guide 2020 d'AMORCE sur l'eau et la transition écologique**, distribué à chaque élu au début de leur mandat municipal pour bien comprendre les enjeux sur l'eau, l'assainissement, la GEMAPI, ... comporte aussi un ensemble de **retours d'expérience des collectivités**. Celles de notre territoire sont inventives ; elles sont souvent le moteur de la transition écologique.

Le fait d'être une association avec des compétences transversales nous a fait beaucoup travailler sur les déchets. AMORCE est à **l'origine de nombreuses Responsabilités Élargies du Producteur**, dites « REP ». Le principe est que les metteurs sur le marché paient une **écocontribution qui servira à financer l'élimination, le recyclage et éventuellement l'évitement**. C'est toute une **politique d'éco-conception**. L'idée d'AMORCE, même si cela ne règle pas tous les problèmes, est d'étendre cette politique de REP en créant une **nouvelle redevance** à ajouter dans les financements des agences de bassin. Cette redevance serait donc **réglée par les metteurs sur le marché** des emballages plastiques, des médicaments, des produits phytosanitaires, c'est-à-dire tout ce qui arrive dans

En tant que représentant des collectivités locales, je peux assurer que nous sommes, comme beaucoup d'entre vous, **en attente d'une loi fondatrice sur l'eau**. Je crois que nous partageons le constat qu'elle a été un peu oubliée dans les politiques de transition écologique ces dernières années. Nous avons **besoin d'une feuille de route et de connaître les objectifs**. Nous avons besoin d'avoir un certain nombre de règles, comme c'est le cas en matière de déchets et de transition énergétique. L'eau ne doit plus être le **parent pauvre de la transition écologique**. Les attentes des collectivités sont tout d'abord d'avoir des **objectifs chiffrés en matière de réduction des prélèvements**. Cela a déjà été évoqué aux Assises de l'eau, mais il n'y a jamais eu de **traduction concrète dans les textes législatifs**. Nous connaissons les méthodes pour y parvenir : l'incitation de tous les acteurs, l'exemplarité des collectivités, l'amélioration des rendements, l'efficacité de la recherche, des ressources... Les collectivités ont la capacité à agir, mais il leur manque un cadre. Concernant le taux de **réutilisation des eaux non conventionnelles**, les collectivités peuvent être à la manœuvre, mais elles n'ont pas les objectifs et les règles du jeu auxquelles nous pourrions prétendre.

« L'eau ne doit plus être le parent pauvre de la transition écologique. »

La protection des ressources contre les **pollutions émergentes**, pose la question de **l'adaptation de nos stations d'épuration** aux nouveaux polluants (micropolluants, médicaments...). Il y a en effet tous ces **investissements à faire**, mais aussi toutes les actions

nos réseaux et qui pose des problèmes de traitement. C'est un **mode de financement**. Concernant la gestion des déchets, ce dispositif est à peu près opérationnel même s'il évolue en permanence, et les éco-organismes qui perçoivent ces contributions, et les versent aux services publics ou aux opérateurs, sont aussi en ordre de marche. **C'est une piste que nous ouvrons pour doter demain la gestion de l'eau d'un nouveau financement**. Cela rejoint les derniers propos de Thierry BURLOT. Il y a en effet de **nombreux enjeux qu'il nous faudra financer**, d'où la

nécessité de trouver des financements innovants. La **taxe GEMAPI** est un financement nouveau qu'il va falloir faire passer sur les territoires. Il y a bien sûr le **plan France Relance et le Green Deal**, mais cela ne couvrira qu'une partie des investissements.

« L'idée d'AMORCE [...] est d'étendre cette politique de REP en créant une nouvelle redevance, à ajouter dans les financements des agences de bassin, qui serait réglée par les metteurs sur le marché des emballages plastiques, des médicaments, des produits phytosanitaires, c'est-à-dire tout ce qui arrive dans nos réseaux et qui pose des problèmes de traitement. [...] C'est une piste que nous ouvrons pour doter demain la gestion de l'eau d'un nouveau financement. »

Concernant la gouvernance, j'ai acquis la conviction qu'il faudrait arrêter de bouger. **En France, la gouvernance est relativement satisfaisante.** Les dernières modifications de la loi NOTRe ont renforcé le pouvoir des intercommunalités et organisé le pouvoir des Départements et des Régions. Nous devons arriver à une **stabilité pour faire face aux enjeux** qui nous at-

tendent. Alors que la loi NOTRe n'est pas totalement appliquée dans un certain nombre de politiques, le fait de désorganiser ou de réorganiser ferait encore perdre du temps. Le **transfert aux intercommunalités des compétences de l'eau et de l'assainissement** a fait l'objet d'un grand débat. Pour l'avoir vécu en tant que Vice-Président de mon agglomération, je reconnais que **c'est finalement une bonne chose.** Nous avons **perdu en proximité** avec l'usager, mais **gagné en professionnalisme** et surtout en capacité à avoir une **vision à long terme** indispensable pour anticiper les enjeux de la transition écologique. La gouvernance peut être améliorée, mais essayons de ne pas tout bouleverser si nous voulons progresser dans notre pays.

Pour articuler le sujet de l'eau avec d'autres politiques sectorielles (énergie, économie circulaire, alimentation, ...), nous sommes **en attente de textes.** Ceux sur les matières fertilisantes et le support de cultures sont annoncés pour le deuxième semestre 2022. Nous arrivons ainsi à gérer et **faire travailler ensemble les compétences « eau-assainissement » et « énergie ».** La microcentrale, pour la production de petite hydroélectricité, peut intéresser un certain nombre de collectivités. La maîtrise de l'énergie est aussi un sujet pour les collectivités locales. La **réduction des fuites d'eau**, c'est autant d'énergie non utilisée pour produire de l'eau qui ne sert plus à rien. La **sobriété énergétique** peut être atteinte par des outils de production et de traitement de l'eau. Certains sujets permettent de **placer l'eau au cœur de la transition énergétique**, mais aussi au cœur de toutes les autres politiques environnementales.■

de l'Union européenne en matière de tourisme. Aujourd'hui encore, deux à trois millions de Français n'ont pas en permanence d'eau potable au robinet. Les exemples de ce type ne manquent pas. L'Europe nous rappelle régulièrement que nous sommes **sous le risque d'une condamnation pour le traitement de nos eaux résiduaires urbaines.** Force est de constater que ces signaux ne sont plus faibles. Que faut-il faire face à ce constat ? Continuer à vanter, dans un *pseudo satisfecit* de l'excellence française, l'École française de l'eau, ses entreprises, son exportation, son savoir-faire et sa loi sur l'eau de 1964 qui a inspiré un grand nombre de personnes ? Ou faut-il, au contraire, **appeler à l'urgence de changer de braquet** pour faire face à la réalité du changement climatique et à ses effets ?

Nous sommes passés de ce constat de satisfecit à un constat globalement partagé par toutes les parties prenantes lors des Assises de l'eau, mais **ce constat est resté au sein du monde de l'eau.** La politique de l'eau

concerne aussi l'urbanisme, l'aménagement, l'agriculture, le développement économique, le tourisme, la politique sociale... Ce constat a beau être partagé, le temps de l'action n'arrive pas ou bien elle manque de dynamique. Quoiqu'il en soit, il faut un vecteur pour faire en sorte que **les territoires se saisissent de ces problématiques de manière transversale et décloisonnée**, que ce soit pour des usages multiples, ou la réutilisation des eaux usées.

« La politique de l'eau concerne aussi l'urbanisme, l'aménagement, l'agriculture, le développement économique, le tourisme, la politique sociale... [...] Il faut un vecteur pour faire en sorte que les territoires se saisissent de ces problématiques de manière transversale et décloisonnée, que ce soit pour des usages multiples, ou la réutilisation des eaux usées. »

Concernant **l'apport en innovations des entreprises de l'eau**, nous sommes en effet l'une des briques de solutions. En matière de sécurité sanitaire, nous gérons à peu près l'eau des deux tiers des Français. Nous sommes à leur écoute et **nous nous appuyons aussi sur le Centre d'information sur l'eau**, qui nous rappelle que les Français sont très conscients de cette nouvelle donne et des effets du changement climatique sur leur ressource en eau. Une très grande majorité craint d'ailleurs de ne plus avoir d'eau. Les entreprises de l'eau sont aussi **référentes à l'international.** Nous n'en avons peut-être pas conscience sur notre territoire, mais il faut leur apporter les conditions pour y parvenir. Par exemple, **en généralisant sur le sol français la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** qui reste une pratique trop marginale (0,6 % des eaux usées traitées sont réutilisées) alors que son potentiel est considérable. Cela ne signifie pas que la FP2E et ses membres veulent que les eaux usées traitées soient réutilisées partout sur le territoire. Nous pensons qu'il est essentiel de **se saisir de cette opportunité pour soulager les tensions sur la ressource.** En France, nous avons déjà des projets pilotes et des réalisations assez remarquables. Une expérimentation en Hautes-Pyrénées consiste à faire de la fertirrigation, c'est-à-dire réutiliser les eaux usées avec un niveau très contrôlé de la qualité de l'eau en intégrant la capacité fertilisante des eaux usées pour irriguer le moins possible et avoir le meilleur rendement. Nous avons les moyens de le faire, mais encore faut-il nous mettre dans de bonnes conditions et que tout le monde se saisisse du sujet.

« Il est essentiel de se saisir de l'opportunité que représente la réutilisation des eaux usées traitées, pour soulager les tensions sur la ressource. »

Le **devenir des boues de stations d'épuration** est aussi un sujet. L'idée d'utiliser les résidus ultimes issus de l'épuration des eaux usées pour servir d'engrais et de fertilisants au monde agricole part d'un concept tout à fait vertueux, à savoir le **développement de l'économie circulaire** en France. Mais il est problématique en matière notamment de **sécurité sanitaire**. Ce qui manque pour réussir, c'est une **véritable ligne directrice donnée par l'État.** Si nous estimons que c'est la solution en France pour les vingt prochaines années, il faut alors **mettre des exigences particulières en matière de qualité de boues** avec plus de contrôles au niveau de l'assainissement et du déversement dans le réseau des eaux usées. C'est essentiel pour être en mesure de sécuriser les aspects sanitaires et de renforcer l'acceptabilité sociale du retour au sol des boues d'épuration. L'autre solution est de **s'en débarrasser en les incinérant**, auquel cas le bilan de CO₂ est alourdi, ce qui a un coût pour la société.

Concernant les inondations, il est nécessaire d'avoir une **vision transversale**, qui est d'ailleurs celle que nous attendons de l'État. Les inondations ne sont que la conséquence des effets du changement climatique, de l'imperméabilisation des sols, de la politique d'aménagement... Il est primordial de **limiter l'impact de l'homme sur le risque d'inondation** et, en parallèle, de se prémunir en **développant de nouvelles offres et technologies**, de façon à être beaucoup plus en alerte sur les épisodes cévenols ou autres. Par exemple, il faut pouvoir monitorer les services d'assainissement et les canalisations pour **les utiliser comme zone tampon.** Il faudra aussi **investir dans le génie civil.** Un investissement de 100 000 euros pour des bassins impacte forcément le budget de la commune. Tout comme le traitement des eaux usées impacte la facture d'eau. Mais c'est sans compter tous les effets positifs sur le territoire, comme l'attractivité touristique. Même si l'investissement est très important, **il y a un retour sur investissement** en matière d'emploi, d'activité économique, de tourisme...

Par rapport à d'autres pays, nous avons en France une **autorité publique forte et experte qui peut s'appuyer sur des opérateurs publics ou privés et un secteur de la recherche performant.** Cela se voit à l'international ; l'Office international de l'eau et nos entreprises font les deux tiers de leur activité hors de France. Au-dessus de nous, il y a l'Europe. C'est une chance pour la France, parce qu'elle édicte des règles qui sont contrôlées, qui nous obligent à faire du reporting et nous stimulent. Que manque-t-il pour mettre tout cela en musique ?



Tristan MATHIEU
Délégué général de la FP2E

La FP2E est une vieille dame née en 1935. Bien qu'elle ne soit pas habituellement dans une posture de lanceur d'alerte, **des signaux nous alertent fortement sur l'efficacité de la politique de l'eau.** Dans le classement européen de l'Agence européenne de l'environnement sur la qualité des eaux de baignade, la France arrive en 17^{ème} position, loin derrière l'Italie, Chypre, et l'Espagne, alors que notre pays est le premier ou le deuxième

Je pense qu'il faut une **culture de la responsabilité plus affirmée**. Nous devons nous donner les moyens d'atteindre des objectifs que nous nous fixons nous-mêmes, mais aussi être plus en contrôle de ces sujets et laisser un peu **plus de liberté d'organisation aux collectivités**, en contrepartie de cette vision de niveau de performance attendue.

« **Nous avons en France une autorité publique forte et experte qui peut s'appuyer sur des opérateurs publics ou privés et un secteur de la recherche performant.** »

Nous devons **apprendre à travailler avec d'autres secteurs que celui de l'eau**. Il y a peu d'endroits où il est possible de **parler de manière aussi large de ces**

sujets autour de l'eau, ailleurs qu'au Cercle Français de l'Eau, et j'en remercie son Président et sa Déléguée. Je pense qu'il faut **délivrer ces sujets**. J'ai confiance dans le Varenne agricole de l'eau, les sujets y sont abordés de manière assez directe et débridée. Dans le panier des solutions, un certain nombre sont susceptibles de résoudre une bonne partie des sujets de l'eau. **Le partage de l'eau doit être général, pour tout le monde**. Quand les eaux usées sont réutilisées pour des activités touristiques, les golfs..., c'est autant de capacités que nous gardons, en premier lieu pour l'alimentation en eau de la population et l'agriculture. Je suis très confiant dans notre capacité collective. Encore faut-il **éviter que notre vision soit brouillée par des débats du passé** sur la question d'être pour ou contre l'agriculture, la gestion déléguée, les intercommunalités, les solutions fondées sur la nature par rapport à la technologie... Cela peut faire partie des moyens, mais ce ne sont pas les vrais enjeux.■



Marie-Laure METAYER

Directrice adjointe de la Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique

réalisation de cette expérimentation. Car il n'est pas question d'ouvrir la réutilisation des eaux usées à tous les usages et de remettre en question tous les acquis sanitaires des siècles passés.

Le **sujet des boues** est évidemment très sensible aux interfaces **entre la sobriété et la sécurité sanitaire**. Il a été remis sur le devant de la scène pendant la **crise COVID** avec la problématique de l'épandage des boues non hygiénisées issues d'un certain nombre de petites stations d'épuration. Sur la base de l'avis de l'ANSES, nous avons dû instaurer en urgence des protocoles alternatifs sous réserve de mettre en place des procédures d'assainissement jugées suffisantes vis-à-vis d'un virus aux caractéristiques alors peu connues. Cela a été assez terrible, car certaines collectivités ont dû stocker des boues. Tout cela nous a remis face à un certain nombre de questions. Un article de la loi AGECE de 2018 prévoit la **révision de tout le socle réglementaire** permettant l'épandage des boues et leur compostage sur la base des caractéristiques agronomiques et des enjeux de sécurité sanitaire.

Il a fallu consulter à nouveau l'ANSES pour redéfinir ce socle sanitaire, car il y a des **enjeux microbiologiques et chimiques majeurs** (le cadmium, par exemple). Nous sommes là dans un **calendrier de rédaction de deux décrets**, dont l'un en Conseil d'État, qui permettront, d'une part, de redéfinir les catégories de fertilisants et, d'autre part, d'en définir les caractéristiques agronomiques et sanitaires. Ces travaux, dont la **fin est prévue pour le deuxième semestre 2022**, devraient répondre en grande partie à cette problématique même s'il n'y a jamais de solution finale sur ces sujets. Quoi qu'il en

« **Concernant la réutilisation des eaux usées traitées, nous devons accélérer sur les processus de réutilisation dans l'objectif d'économiser l'eau.** »

Dès que l'on parle d'eau, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif, on est sur des **enjeux de survie et de besoins élémentaires**. Concernant la réutilisation des eaux usées, nous devons **accélérer sur les processus de réutilisation dans l'objectif d'économiser l'eau**. Il est beaucoup dit que la France n'est pas en avance sur ces sujets. La réutilisation des eaux usées (REUT) est très liée aux **enjeux sanitaires**. N'oublions pas qu'il nous a fallu des siècles pour sortir des épidémies liées à la qualité sanitaire de l'eau. Des dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2018 ont prévu de lancer une **expérimentation sur cinq ans**, afin de tester la réutilisation des eaux usées pour un certain nombre d'activités (nettoyage des voiries, des processus industriels...). Le décret prévu pour mener cette expérimentation, **attendu début 2022**, s'appuie sur un **avis de l'ANSES**, notre agence d'évaluation sanitaire environnementale de référence nationale, qui a été interrogée sur les **conditions de**

soit, nous avons reposé le cadre du dispositif de façon à trouver **l'équilibre entre l'économie circulaire et la préservation des enjeux sanitaires**.

Le sujet du **décloisonnement et de la transversalité** de la politique de l'eau a beaucoup été évoqué tout au long de la matinée. Pour rappel, **les politiques de l'eau sont anciennes et structurées**. L'eau est peut-être l'un des sujets sur lequel nous avons le plus d'approches à la fois transversales et intégrées. La Direction de l'eau et de la biodiversité est chargée de la protection, de la gestion durable de l'eau et de la biodiversité. Nous abordons donc les politiques de l'eau dans un **cadre complètement intégré au concept One Health** (une seule santé). C'est-à-dire que tout ce qui va concerner les aspects sanitaires de l'eau est systématiquement **abordé sous l'angle de la santé environnementale et humaine**. Cela s'inscrit dans un **cadre européen**, puisqu'une des caractéristiques des politiques de l'eau est d'être très cadrée par des directives européennes qui ne datent pas d'hier.

La **Directive-cadre sur l'eau pose le décor** en termes d'accès à une eau de qualité et en quantité pour tous, dans le cadre d'une **approche intégrée des gestions quantitative et qualitative** en passant par l'**hydromorphologie**. D'autres directives, comme celle dite « nitrates », et celle de 2009 sur l'usage raisonné des produits phytopharmaceutiques, traitent également du sujet de l'eau sous l'angle de la toxicité et de l'écotoxicité. La directive « nitrates » répond à l'enjeu de santé des écosystèmes, en gérant les problématiques de contamination des eaux par les nitrates, notamment l'eutrophisation et ses conséquences sur les milieux aquatiques. **Les nitrates sont aussi un sujet de santé publique**, parce qu'ils peuvent être à l'origine de certains cancers notamment. **Le verre est à moitié vide ou à moitié plein, tout dépend du point de vue**. La situation s'est beaucoup améliorée dans certains endroits et un peu moins ailleurs. **L'approche se fait bien sous l'angle de la santé** : santé des écosystèmes et de la biodiversité, et santé publique. Nous avons des directives thématiques et une directive très intégrée qui se traduisent à la fois dans le droit national et **au plus proche des territoires**.

« **Un article de la loi AGECE de 2018 prévoit la révision de tout le socle réglementaire permettant l'épandage des boues et leur compostage sur la base des caractéristiques agronomiques et des enjeux de sécurité sanitaire.** »

Il est aussi beaucoup question de **gouvernance**. Celle installée en France via les Comités de bassin et les SDAGE, et les sous-bassins via les CLE et les SAGE, permet de **réunir l'ensemble des acteurs et de traiter les sujets de façon transversale**. Que nous manque-t-il ?

En fait, le problème tient au **cloisonnement des réglementations et au manque de transversalité dans le travail**, avec des ponts. Et la question ne se pose pas uniquement à propos de l'eau. Ce n'est pas parce que nous avons besoin de décloisonner pour aller vers davantage de transversalité qu'il faut vouloir tout faire avec un seul outil. Il est évident qu'il y a besoin d'avoir des **stratégies ciblées**. La clé du succès réside dans la **construction de ponts** et dans la **cohérence entre les différentes politiques**.

« **L'objectif est d'intégrer dans nos politiques publiques une démarche intégrée autour de cette question de gestions quantitative et qualitative en lien avec les élus et tous les acteurs.** »

Le **plan de gestion des eaux pluviales**, sur lequel nous travaillons actuellement, est une belle illustration de tous les sujets qui ont été évoqués. Son approche consiste à **décloisonner les politiques de l'urbanisme en lien avec celles de lutte contre le changement climatique et de la pollution des eaux** (plastiques et microplastiques). L'objectif est de **repenser la ville via les outils d'urbanisme** à la disposition des élus, et la démarche d'écoquartiers. Cela passe par la désimperméabilisation des sols, la gestion des zones humides, la prévention des inondations, la réglementation concernant les déversoirs d'orage et les plastiques, qui contribuent à la contamination des océans. L'objectif est **d'intégrer dans nos politiques publiques une démarche intégrée** autour de cette question de gestions quantitative et qualitative **en lien avec les élus et tous les acteurs**.

Nous n'allons pas refaire tous les débats en cours dans le cadre du Varenne de l'eau. La circulaire de 2019 explique comment faire un PTGE⁴, mais ce n'est pas l'enjeu. Il faut **définir une vision de l'eau partagée par l'ensemble des usagers**, mais, ce qu'il faut avant tout, c'est un **bon diagnostic**. La science n'est pas particulièrement portée aux nues actuellement, les experts scientifiques sont remis en question et les controverses sont nombreuses, notamment sur des sujets complexes autour de l'eau ; le sujet des moulins, abordé tout à l'heure, en est un exemple emblématique. **Avoir un bon diagnostic et une vision partagée**, je pense que ce sont les **deux clés du succès**, en plus d'un **cadre réglementaire suffisamment lisible** et qui **puisse être décliné**. Le décret de juin 2021, qui remet sur la table la bonne définition des volumes prélevables, va également aider à diminuer la complexité dans la mise en œuvre de ces démarches de territoire.■

4. PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau



Christophe RUAS
Vice-Président
des Canaliseurs

J'aimerais tout d'abord revenir sur le sujet des **inondations**, car c'est une thématique forte. Je suis nîmois. Dans les années 1980, une crue centennale s'est produite avec des conséquences humaines dramatiques et un fort impact économique. Depuis cette crue historique, la ville de Nîmes et l'agglomération ont réalisé des travaux colossaux. Une crue quasiment équivalente s'est produite voilà quelques mois, il n'y a eu aucune perte humaine et très peu de dégâts économiques. Il faudrait le chiffrer et le mettre en corrélation avec toutes les économies réalisées grâce aux travaux qui ont été effectués.

« Le Plan de relance de la France, cela représente 900 chantiers et le renouvellement de 1 700 km de réseaux d'eau potable. »

Concernant les Canaliseurs, nous avons effectivement la chance d'avoir le plan de reprise de la France de 600 millions d'euros voté en juin 2021, dont 200 millions d'euros déjà accordés. Nous avons aussi bénéficié du plan de relance avec 300 millions d'euros supplémentaires qui étaient tous fléchés et engagés dès la fin août. Cela représente **900 chantiers** un peu partout en France et le **renouvellement de 1700 km de réseaux d'eau potable**. C'est colossal ! Il y a en plus un **effet de levier : 1 € donné par l'agence de l'eau, c'est 3 € de travaux réalisés**. Les travaux ont été identifiés et l'argent a été rapidement dépensé, car les travaux sont réalisés en deux ou trois ans.

Malgré tout, nous ne renouvelons par an que **0,6 % de nos réseaux en France**. Les canaliseurs ont beau être de vrais professionnels et compétents, les tuyaux que nous posons ne tiennent pas cent soixante ans. Avec le plan de relance et celui de reprise, ce pourcentage pourra **atteindre un peu plus de 1 % durant un ou deux ans**. Les collectivités, les sociétés fermières et les régies font en amont un gros travail de **détection de fuites et de réparations**. Cela nous permet d'avoir un niveau actuel de **rendement de nos réseaux autour de 80 %**, ce qui est très bien. Cela veut dire que 20 % de l'eau pompée et traitée n'arrive pas

jusqu'au robinet. Les collectivités sont parfaitement conscientes de la problématique, que ce soit sur l'assainissement ou l'eau potable. **L'effet de levier doit malgré tout être maintenu** pour arriver à tenir ces rendements.

« Dans notre démarche « bas carbone », nous avons fixé comme objectif quantifiable et chiffrable, une baisse d'au moins 30 % de notre empreinte carbone d'ici 2030. [...] Nous avons créé un label afin de prouver à nos maîtres d'ouvrage que nous savons faire des produits de qualité qui répondent aux normes. »

Nous avons aussi une **ambition « bas carbone »** très intéressante au niveau de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Nous avons fait appel au bureau d'études Carbone 4 pour l'élaboration d'une feuille de route très engagée. Nous avons fixé, comme **objectif quantifiable et chiffrable, une baisse d'au moins 30 % de notre empreinte carbone d'ici 2030**. C'est très élevé pour notre profession. Nous allons agir dans tous les domaines **au niveau de l'énergie**, qui représente **20 % de notre empreinte carbone**, mais aussi de nos **matières premières**. Notre profession est déjà engagée sur nos chantiers d'eau potable et sur le recyclage et la valorisation des matériaux inertes extraits de nos tranchées. Plutôt que de prendre un camion pour aller chercher du matériau en carrière, nous le **recyclons** et le **valorisons**. Nous avons **créé un label** afin de prouver à nos maîtres d'ouvrage que nous savons faire des produits de qualité qui répondent aux normes.

Dans le cadre de cette **démarche « bas carbone »**, nous nous appuyons sur les professionnels qui nous entourent, et notamment les **poseurs de tuyaux**. Une grosse partie de nos achats sont des **tuyaux en fonte** que nous posons un peu partout en France. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur une **entreprise de Pont-à-Mousson**, qui est l'une des rares industries françaises à en fabriquer, et la seule à détenir **de hauts fourneaux**. En outre, cette entreprise nous appuie dans nos démarches environnementales, en **investissant dans le plus grand haut four électrique d'Europe**. Celui-ci pourra produire plus de 100 000 tonnes de fonte par an, sachant qu'actuellement, la fabrication de 1 tonne de fonte relâche dans l'atmosphère 1,6 tonnes de CO₂. Or, dans le cadre du plan de relance, **4 millions d'euros vont être attribués à une entreprise indienne** pour créer à Arles une usine qui va **concurrencer la fonte française**. Pour nous, c'est une **aberration économique**

dans le sens où les usines françaises ne tournent pas à plein régime, loin s'en faut ! Il est **regrettable que l'État finance une entreprise étrangère** qui vient s'installer sur le sol français et **concurrencer une entreprise française** qui risque d'être obligée de fermer ses trois derniers hauts fourneaux dans les années à

venir. C'est **l'avenir de 2 000 salariés qui est en jeu**. Mettons plutôt cet argent dans le plan de relance pour renouveler les réseaux d'eau et ceux d'assainissement des stations d'épuration. Ce sera de l'argent bien utilisé. Pour rappel, c'est à cause de l'Inde que la COP 26 a échoué concernant la suppression du carbone. ■



EAU COMME ENJEU DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : engagement de la profession agricole, des organismes de recherche et de la société civile, dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole.



Luc SERVANT
Vice-Président de l'APCA

Vous m'avez cité comme Vice-Président de l'APCA, mais je suis surtout agriculteur en Charente-Maritime. Il me semblait important de le préciser. Par rapport à la question de l'eau, nous la gérons **sous l'angle environnemental**. L'une des priorités est de retrouver des eaux de bonne qualité et des milieux en bon état. Mais l'eau n'est pas qu'une question d'environnement, elle génère des activités, notamment l'agriculture. L'eau est un **facteur essentiel de production**, puisque les plantes ont et auront toujours besoin d'eau, de soleil et d'un support.

Les enjeux agricoles actuels sont des **enjeux de souveraineté alimentaire** qui se précisent et se renforcent par rapport à la question de l'évolution de l'agriculture et celle de la résilience, en lien avec le changement climatique que nous prenons « de plein fouet » depuis quelques années. L'agriculture doit s'y adapter pour répondre aux enjeux de l'atténuation du réchauffement climatique et de la remise en état des milieux. **Dans cette transition qui doit s'opérer, l'eau est également un facteur essentiel**. L'agriculture a un **rôle à jouer sur la qualité**, mais il faut **lui en donner les moyens**. Avant tout cela, il est nécessaire de définir **quel type d'agriculture est attendue dans ce pays** afin de voir quelle réponse nous pouvons apporter.

La politique agricole était que l'agriculture française devait répondre aux attentes du marché, tout en répondant à des préoccupations franco-françaises sur la qualité des produits ou des milieux. Acter le fait que

l'agriculture a un **rôle essentiel à jouer dans le pays**, et auprès de l'ensemble des citoyens et des consommateurs pour leur intérêt général, est une **première étape d'importance**. Il faudra voir **quels moyens lui seront donnés** pour répondre aux enjeux.

La sécurité alimentaire, c'est déjà **produire pour nous**. Nous produisons une grande variété de produits, mais nous en importons de plus en plus dans le cadre d'un **marché ouvert**. L'importation de fruits et légumes a **doublé** depuis vingt ans et l'importation de volailles, du Brésil notamment, atteint 40 %. À l'inverse, il y a d'autres produits que nous pouvons **exporter comme le maïs**, qui est la plante emblématique en matière d'eau. Celui que nous exportons va **chez nos voisins**

« Acter le fait que l'agriculture a un rôle essentiel à jouer dans le pays, et auprès de l'ensemble des citoyens et des consommateurs pour leur intérêt général, est une première étape d'importance. »

européens, l'Europe étant devenue le premier importateur de maïs. Cette plante consomme peut-être le plus d'eau, mais c'est celle qui en consomme le moins par rapport aux kilos produits. Il faut donc **étudier la question de manière globale en matière de production**

et de déficience en eau. Nous pouvons faire une multitude de choses avec le maïs à défaut de pétrole. Il ne faut pas oublier les **enjeux géopolitiques**. Ce n'est qu'un enjeu parmi beaucoup d'autres. L'idée est de **relocaliser chez nous les productions que nous importons** (déforestation voisine, hectares mis en culture en Russie...). Et de ne **pas être dépendants des crises mondiales**, qu'elles soient économiques, alimentaires ou sanitaires.

Le **rapport de la Cour des comptes européenne** sur la PAC et l'utilisation des ressources en eau a été rédigé pour l'autorité environnementale, donc **analysé sous l'angle environnemental**. De ce point de vue, il est vrai qu'il y a **encore des faiblesses**. Du point de vue économique ou agricole, la vision est différente. L'enjeu des discussions du Varenne est de **trouver l'équilibre entre tous ces points de vue**. Nous avons besoin que soient clairement définies les priorités pour être en mesure de trouver des solutions. Côté **prospection**, les **filiales céréalières travaillent dans les instituts techniques**, où est étudiée l'évolution du risque climatique

et des besoins, et la sélection de certaines productions et filières en **tenant compte du marché**.

La question se pose aussi sur **l'eau potable** en raison de l'impact du changement climatique sur les milieux et les débits d'étiage. Les données météorologiques nous indiquent les grandes tendances. D'ici là, que faire pour répondre aux besoins du milieu en priorité, et aussi aux autres besoins ? Face à ces besoins, **quelle eau est disponible aujourd'hui ?** La partie la plus importante de l'agriculture est non irriguée et doit s'adapter. C'est tout le travail des filières et des instituts techniques de la recherche de faire en sorte que cette agriculture soit résiliente au changement climatique qui va s'amplifier. Il faut réfléchir à **ce que peut apporter l'eau dans les différentes productions** que nous voulons maintenir chez nous, mais **réfléchir aussi à l'équilibre des territoires et à la diversité des productions**. Le volume d'eau prélevable l'été peut être très faible dans certains territoires par rapport à d'autres, et il risque de devenir nul avec le changement climatique. Par conséquent, **quelle eau sera disponible ?**

« Nous avons avant tout besoin d'un bon diagnostic, comme l'a indiqué la Directrice adjointe de la DEB, mais aussi d'acteurs autour de la table et d'engagements réciproques. »

Il a été question ce matin de la **réutilisation des eaux usées**, très peu développée en France. Le bassin de La Rochelle, par exemple, rejette plus de 10 millions de mètres cubes d'eaux usées en mer alors que l'agriculture en utilise 6 ou 7 millions de mètres cubes en amont. Il y a certainement des équilibres à trouver. Une autre piste possible est le **stockage de l'eau l'hiver**.

L'**objectif** du projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE) est triple : **définir** sur un même territoire **les besoins en eau** pour les milieux et pour l'ensemble des usages, y compris l'agriculture, **définir l'endroit où prendre cette eau** et **définir l'agriculture que nous voulons**. C'est aux territoires de gérer l'eau. Chacun doit avoir son propre PTGE qui est établi en fonction de ses **caractéristiques territoriales**, et, concernant le stockage, qui peut trouver l'équilibre entre les crues et les périodes de manque d'eau. Dans les Deux-Sèvres, la question des bassines a fait l'objet de discussions, d'une quarantaine de réunions avec le Préfet et d'un protocole qui a été signé. Des réflexions ont été menées avec un engagement des agriculteurs. La difficulté est d'arriver ensuite à **trouver un équilibre**. Notre position n'est pas de rester inertes face à ces situations. Nous devons participer à la vie du territoire et à l'amélioration en **modifiant nos productions**, en faisant mettre **d'autres productions déficitaires** et en aménageant différemment les ter-

ritoires **avec des haies et des couverts**. Nous avons avant tout **besoin d'un bon diagnostic**, comme l'a indiqué la Directrice adjointe de la DEB, mais aussi d'**acteurs autour de la table et d'engagements réciproques**. Une fois que le projet est défini et écrit, tout le monde doit s'engager à hauteur de ce qu'il a mis sur la table.

Cela fait déjà quelque temps que la **question de la qualité de l'eau** est sur la table sur le volet agricole. Il est vrai que, depuis cinquante ans, nous avons misé sur les **produits phytosanitaires** ou les intrants et cela a très bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui, où nous en subissons le revers. Nous devons **trouver d'autres moyens à leur substituer tout en gardant l'idée de produire**. Concernant les nitrates, la **situation s'améliore** sur un grand nombre de territoires, contrairement à certains bassins, en raison de l'inertie de leur sol qui ralentit la décroissance du taux de nitrates. Les Chambres d'agriculture et les Instituts techniques ont essayé de **voir ce qui fonctionne à l'échelle des fermes, avant d'étendre les dispositifs qui ont fait leurs preuves**. Le **temps pour les mettre en œuvre est toujours impressionnant**. Le colza, par exemple, est associé à des plantes compagnes (trèfles, vesces...) qui permettent de ne pratiquement plus utiliser de traitements herbicides, ni de traitements insecticides. De plus, ces plantes compagnes captent l'azote pour le colza. Cela fait 10 ans que j'applique cette méthode qui fonctionne très bien, en sachant qu'il faut 2 ou 3 ans pour en retirer les bénéfices. 3 ans plus tard, les voisins s'y sont intéressés, mais 2 étés très secs les ont empêchés de planter du colza. 5 ans plus tard, ils vont enfin se lancer. C'est cela, l'agriculture.

Il y a aujourd'hui de **l'investissement dans de nouveaux matériaux** (bineuses, robots...), de **nouvelles variétés**, la **réduction du travail du sol**. De nouvelles solutions voient le jour comme les **produits de biocontrôle**, mais là encore, il faut le temps de l'homologation, de se faire à la technique. **Qui prend le risque aujourd'hui ? C'est l'agriculteur !** C'est pour cette raison que nous mettons en avant les **outils de gestion des risques**, parce que l'agriculteur est seul pour assumer la perte d'une culture en cas d'échec. Il est nécessaire d'avoir ces outils pour que l'agriculteur soit prêt à prendre plus de risques.■

« Qui prend le risque aujourd'hui ? C'est l'agriculteur ! C'est pour cette raison que nous mettons en avant les outils de gestion des risques, parce que l'agriculteur est seul pour assumer la perte d'une culture en cas d'échec. »



Alban THOMAS
Directeur scientifique
adjoint Environnement,
INRAE

Sur les trois piliers que sont l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, nous retrouvons cet objet « eau » : l'eau en tant que **bien de consommation** (alimentation), l'eau comme **facteur de production** (agriculture) et l'eau comme **support et vecteur de services** fournis par les différents écosystèmes (environnement).

« Finalement, la question est d'arriver à gérer la transition de nos systèmes alimentaires et agricoles de production, afin qu'ils soient à la fois durables et résilients et qu'ils rémunèrent l'ensemble de ses acteurs. »

La crise sanitaire actuelle remet en question non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la souveraineté alimentaire française. Les questions de **transition écologique** et surtout **agroécologique** portées par INRAE se situent à un **niveau global**. Les questions de **gestion des ressources en eau** relèvent plutôt de l'échelle du territoire, du bassin versant. La question est de savoir **comment les scientifiques peuvent arriver à catégoriser un certain nombre d'innovations et de propositions territorialement compatibles, pour les scénariser dans le moyen et le long terme**. L'objectif est de conjuguer ce que la **transition agroécologique pourrait apporter**, en lien avec une bonne gestion de nos ressources en eau, sur les différents bassins. Cela permettrait, à une échelle supérieure, de maintenir par exemple la **position de la France sur les marchés mondiaux**. Finalement, la question est d'arriver à gérer la **transition de nos systèmes** alimentaires et agricoles de production, afin qu'ils soient **à la fois durables et résilients** et qu'ils **rémunèrent l'ensemble de ses acteurs**. Une précision sur la **recherche elle-même**, elle ne travaille pas seulement sur des innovations au sens technologique, agronomique et variétal. Elle travaille aussi sur les **innovations d'organisation et de gouvernance**, ainsi que sur des outils innovants **d'évaluation des politiques publiques** et des actions publiques menées par des acteurs, notamment privés, et par des collectifs à l'échelle territoriale. Ce sont toutes ces

innovations (techniques, organisationnelles, socio-économiques) qu'INRAE porte.

L'objectif est donc **d'adapter les systèmes agricoles et alimentaires à l'impact du changement climatique**, mais aussi d'analyser les performances des actions collectives et des politiques publiques pour accompagner ou corriger des trajectoires de transition, qui dévièrent d'un système de gestion des ressources en eau considéré comme durable. Trois types d'adaptation ont été présentés lors du lancement du Varenne. Le premier type est dit **« adaptation incrémentale »** : il consiste à **bouger à la marge les systèmes actuels**. Les types de production ne sont pas changés. Ce sont plutôt les pratiques et les sources d'approvisionnement d'eau, comme les calendriers d'irrigation, la date des semis... Ce type d'adaptation est du **court terme**. L'adaptation dite **« systémique »** se fait sur le **moyen terme**. Elle consiste à **revoir la conception des systèmes de culture**, comme changer les variétés, faire évoluer le type de rotation, pratiquer l'agroforesterie. Il y a une prise de conscience à INRAE des fonctions portées par les sols : leur qualité, leur santé et leur capacité à restituer l'eau sont vraiment fondamentales. Le dernier type est l'**adaptation « transformante »** à moyen terme, voire à **long terme**. Elle consiste à se poser la question de la **prospectivité**. Il a été question ce matin de l'importance d'écrire une histoire sur le long terme.

L'adaptation transformante **change complètement l'histoire et le devenir des territoires** en les adaptant sur le long terme au potentiel de certaines cultures. Ce type d'adaptation pose, par exemple, la **grande question du maintien des signes de qualités de type AOC** en cas de décalage des zones de production agricole, forestière et d'élevage.

« Il faut tout de même noter l'arrivée des éco-régimes assez prometteurs, qui semblent apporter davantage de flexibilité dans la mise en place d'instruments de mesure. L'objectif est d'essayer de faire évoluer les comportements à l'aide de procédures et d'outils extrêmement variés. »

Pour en venir aux Plans Stratégiques Nationaux (PSN), il n'y a pas vraiment d'originalité dans les mesures concernant la question de l'eau, mais il faut tout de même noter **l'arrivée des éco-régimes assez prometteurs**, du moins sur le papier, qui semblent apporter **d'avantage de flexibilité dans la mise en place d'instruments de mesure** dans la PAC 2023-2027 par rapport aux mesures traditionnelles de l'ancienne PAC. L'objectif est d'essayer de faire évoluer les com-

portements à l'aide de procédures et d'outils extrêmement variés, comme les « nudges », les « coups de pouce » et les « béquilles », mais les mesures du type **« nouveaux paiements pour services environnementaux »** devraient être plus facilement mises en place que dans la PAC antérieure. La question qui se pose, et pas seulement pour le PSN, c'est de savoir



Bettina LAVILLE
Présidente de Comité 21

J e n'ai pas très envie d'intervenir à propos de la société civile malgré mon grand attachement au Comité 21, dont je suis la fondatrice et que je préside depuis cinq ans. J'aimerais plutôt vous dire mon point de vue sur tout cela. J'ai eu l'honneur, dans ma carrière administrative, d'être à la tête de l'équipe qui tricota la loi sur l'eau en 1992 à l'époque où Brice LALONDE était ministre de l'Environnement. Même longtemps avant cette première loi de 1992 sur l'eau, **la France avait une conception de l'eau tout à fait remarquable** qui a d'ailleurs éclairé beaucoup de pays et eu une influence mondiale considérable. Nous sommes en train de la perdre, ce qui me surprend et me désole. Le problème est que nous ne mettons plus la question de l'eau au cœur de nos politiques.

« Le problème est que nous ne mettons plus la question de l'eau au cœur de nos politiques. »

Vous avez parlé d'adaptation. Permettez-moi de citer quelques chiffres très parlants sur ce sujet. Nos besoins en eau dans le monde seront estimés à plus de 40 % jusqu'en 2050. Les sols fournissent 98 % de la nourriture mondiale. Ils sont de plus en plus pauvres, acidifiés, et leur fertilité diminue. La production mondiale pour nourrir la planète jusqu'en 2050 devrait être de plus de 50 % ; l'évaluation réalisée en 2005 l'estimait à plus de 70 %. Tous ces chiffres prouvent la **nécessité impérieuse d'adaptation. Or je ne vois pas les armes de l'adaptation dans les politiques mondiales**. Ce sujet n'est pas au cœur des préoccupations de la conférence de Glasgow sur les changements climatiques. La politique agricole commune n'y répond pas. Un certain nombre d'éléments y ont été sauve-

quels indicateurs seront pris. Concernant les obligations de moyens, nos indicateurs sont peut-être **insuffisamment précis** pour évaluer correctement la performance des mesures. Par exemple, les indicateurs sur le pourcentage de surfaces associées à une souscription d'aide n'indiquent pas vraiment si l'aide a été performante.■

gardés comme le revenu des agriculteurs, même si ces derniers ne sont pas contents. Nous ne sommes pas du tout passés à la concrétisation de la stratégie « de la ferme à la fourchette » ni à l'adaptation. Deux rapports le soulignent. Le premier est celui de la Cour des comptes européenne, qui pointe le fait que la politique agricole commune n'a absolument pas servi ces objectifs écologiques dans le passé. Le deuxième est l'accablant rapport de l'autorité environnementale du ministère de la Transition écologique.

Concernant la question de l'eau, quand le droit à l'eau pour tous a été reconnu par l'ONU, tout le monde s'est précipité sur les **objectifs de développement durable (ODD)**, pensant qu'ils allaient tout résoudre. La cible 4 de l'ODD 6 concerne les problèmes de réserves d'eau, mais cet ODD s'occupe-t-il de l'énorme problème de l'adaptation de tous nos intrants ainsi que de notre système alimentaire ? La réponse est non concernant les besoins d'eau à l'échelle mondiale. Ce n'est pas grave, me direz-vous, parce qu'il y a un ODD 2 qui est de combattre la faim dans le monde. La question de l'eau est mêlée à toute sorte de choses, et ne peut être traitée indépendamment.

D'une part, il n'y a **pas de pression internationale**, d'autre part, les **agences de l'eau**, sauf certaines, ont eu énormément de difficultés à utiliser les **redevances pour les économies d'eau et les traitements de l'eau**. Elles ont perdu de vue leur vocation de 1964, et cela ne s'arrange pas. Sous l'effet de la pression, des plans d'adaptation au changement climatique ont été élaborés notamment par le Comité de bassin Adour-Garonne et par celui du Bassin Seine-Normandie, dont le programme est remarquable.

Nous allons devoir payer ces manquements et le coût sera extrêmement élevé pour faire face à l'accélération du réchauffement climatique. Sur le sujet de l'adaptation, je conseille la lecture du rapport remarquable, commun au CGEDD et au CGAER, et qui dresse un **panorama de ce qu'il faudrait faire pour que la politique de l'eau soit à la hauteur des enjeux des politiques agricoles et climatiques**. Ce rapport

devrait nous servir de fil conducteur. Concernant l'irrigation, ce rapport dit qu'elle est traitée aujourd'hui comme une aide à la production. C'est aussi le cas dans la nouvelle PAC. Or l'irrigation devrait justement être un **facteur de résilience et d'adaptation**. Nous devrions, par exemple, cultiver moins de maïs étant donné qu'il nécessite d'être très irrigué. Mais la culture de maïs sert à l'élevage. Il faudrait aussi réduire l'élevage pour combattre le réchauffement climatique. Ce sont des fondamentaux qui dérangent et ne sont pas regardés en face.

« L'irrigation devrait justement être un facteur de résilience et d'adaptation. »

Avons-nous une **politique d'adaptation globale à la hauteur** ? Pas du tout ! Il suffit de regarder les programmes nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACC 1 et PNACC 2, en attendant le troisième), qui sont très pauvres. Même si la loi « Climat & Résilience » a fait et projette de faire sur le littoral un certain nombre de choses intéressantes, force est de constater qu'il n'y a **aucune vision globale sur la manière d'adapter le territoire au réchauffement climatique**. Il y a des visions régionales, dont certaines sont particulièrement intéressantes comme en Occitanie ou en Nouvelle-Aquitaine à la suite du travail réalisé par Hervé LE TREUT. Il serait temps de faire coïncider les visions nationales et régionales. Le climat, lui, ne s'arrête pas aux frontières administratives. C'est à partir du moment où l'on **dynamisera ces politiques d'adaptation** que l'on se rendra compte que **l'eau est à la fois le pilier des politiques d'adaptation au changement climatique et la conséquence**.

« C'est à partir du moment où l'on dynamisera ces politiques d'adaptation que l'on se rendra compte que l'eau est à la fois le pilier des politiques d'adaptation au changement climatique et la conséquence. »

Le Comité 21 mène depuis quatre ans un gros programme sur l'adaptation au changement climatique. Nous avons d'ailleurs fait un livre commun avec le CNRS en 2016 sur ce sujet et nous allons proposer pour le prochain Gouvernement qu'il y ait une loi digne de ce nom sur cette adaptation. Nous avons vraiment **besoin de politiques beaucoup plus fortes sur ces sujets**. La politique agricole commune est beaucoup trop faible, et nous allons le payer.

En outre, je partage entièrement le dernier propos de Monsieur SERVANT. **On ne peut absolument pas demander à des professions**, qui auront d'ailleurs une importance grandissante étant donné l'ensemble des pénuries qui nous attendent, **de prendre tous les risques**. Les mécanismes assurantiels, d'ordre public et privé, chargés d'accompagner la prise de risques ainsi que toutes les mises en œuvre des risques liés à l'agroécologie doivent être mis sur la table. C'est très intelligemment expliqué dans le rapport dont je vous ai parlé tout à l'heure. ■



5. Rapport CGEDD n° 012819-01, CGAAER n° 19056 (juillet 2020) établi par Hugues AYPHASSORHO, Nathalie BERTRAND et François MITTEAULT (CGEDD), Charles PUJOS, Dominique ROLLIN et Michel SALLENAVE (CGAAER) « Changement climatique, eau, agriculture : Quelles trajectoires d'ici 2050 ? »

CGEDD = Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGAAER = Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

Conclusion

Thierry BURLLOT

Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Président du CFE



J'aimerais vous faire part de mon inquiétude, en tant que Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, au regard de ce qui se passe dans les deux Sèvres et qui pourrait fort bien conduire à la guerre de l'eau chez nous aussi. Nous devons faire très attention. Je sais que Madame la Préfète, en lien avec la profession agricole, travaille pour essayer de convaincre de porter un projet de territoire autour de ces réserves de substitution. Des accords ont même été signés avec des associations. Pourtant, tout a été remis en cause et des actes de violence ont été commis. Comme l'a dit Bettina LAVILLE, c'est un vrai sujet politique.

Moi qui ai assisté à l'époque au Forum mondial de l'eau à Brasilia, je suis malheureux d'entendre dire que la France est une référence en matière d'organisation de l'eau alors que nous ne parlons plus du tout de l'eau en France. Cette situation est grave. Avec le Cercle Français de l'Eau et tous ceux qui le souhaitent, nous avons des choses à dire sur ce sujet, que nous voulons porter. Je ne suis pas forcément défenseur d'une nouvelle loi sur l'eau. En revanche, la proposition qui est faite sur l'adaptation me paraît très pertinente. Je crois qu'il y a besoin de réconciliation autour de ce sujet et besoin aussi de toutes les bonnes volontés : les élus et les territoires, mais aussi les industriels, les agriculteurs, les associations... bref, la société civile. Vous pouvez compter sur le Cercle Français de l'Eau pour essayer, avec vous et avec d'autres, de porter ces sujets auprès des Ministères. Merci encore à tous. ■

Les échanges ont été animés par :

Denis CHEISSOUX
Journaliste à France Inter



Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité
de la déléguée générale du CFE :
Florence DAUMAS

Photographies :
Eric NOCHER

Conception graphique :
trente-fevrier@orange.fr



CERCLE
FRANÇAIS DE L'EAU

Retrouvez les actes sur www.cerclefrancaisdeleau.fr